



Licenciement pour faute après congé parental?

Par **PinkButterfly59**, le **03/11/2010** à **15:48**

Bonjour,

Je suis dans une situation délicate, je viens de terminer mon congé parental le 15 octobre, et j'étais censée reprendre le travail à ce jour. Je suis en CDI et salariée de cette entreprise depuis 2003, mais je ne souhaite pas réintégrer ce travail trop stressant et avec des horaires peut compatible avec une vie de famille, je suis téléconseillère pour des formations par correspondance. J'ai donc demandé au mois de septembre un entretien pour obtenir un licenciement par voie conventionnelle, ce qui m'a été refusé, je n'ai donc pas repris le travail en espérant qu'ils me licencient, j'ai un nouveau projet professionnel et il est hors de question que je démissionne car c'est une entreprise avec laquelle j'ai toujours été en conflit et j'ai failli aller aux prud'hommes car ils changeaient les grilles de salaires grâce à des notes de services sur nos primes. J'aimerais avoir votre conseil avisé, d'avance merci

Par **Clara**, le **03/11/2010** à **23:42**

Bonsoir, et vous n'avez toujours pas reçu de LRAR de votre patron vous demandant de justifier vos absences, ni même qu'il considère votre absence comme un abandon de poste ?

Le problème, c'est que tout pendant qu'il ne vous a pas licencié pour abandon de poste, vous ne pouvez pas en prendre un autre, comme il n'y a pas rupture de contrat, vous n'êtes pas libre de tout engagement.

En esperant également que votre employeur ne vous mette pas au prud'homme pour rupture abusive de contrat, et là les dommages et intérêts peuvent être au minimum d'un mois de préavis.

Et si les relations avec lui sont mauvaises et qu'il veuille vous embêter, il peut mettre longtemps avant de vous licencier.

Dans tous les cas, un abandon de poste entraîne un licenciement pour faute grave. La faute grave donne droit à l'indemnisation chômage mais la perte du droit aux indemnités de licenciement + perte du droit à l'indemnité de préavis

Par **ladamedehautesavoie**, le **25/11/2010** à **17:12**

Bonjour,

Je suis également en mauvais terme avec mon employeur depuis mon retour de congé parental.

J'ai repris mon travail en septembre (sur un poste équivalent dans l'intitulé mais dans le contenu, complètement différent) et depuis, rien ne va plus.

J'ai subi d'énormes pressions afin de me pousser à la démission et à la faute, j'ai demandé des formations car je ne peux pas faire mon travail sans avoir les connaissances et comme je me suis accrochée à mon travail maintenant on passe aux hostilités, on m'a convoqué à un entretien préalable.

Il n'est pas précisé les différents motifs, mais ils parlent de sanctions pouvant jusqu'au licenciement pour "faute grave".

Quelles sont mes droits? Quels sont mes recours?

Peut-on me licencier sur le champ?

Est-ce que je peux négocier mon départ et comment?

Merci d'avance.